

Un triste métier

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **44 (1906)**

Heft 2

PDF erstellt am: **15.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-202997>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).
Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50 ;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Avez-vous un moment ?

Parlons un peu du *Conteur*, voulez-vous ?

D'abord, que dites-vous de son nouvel aspect ? C'est dans le désir de vous être agréable, chers lecteurs, que le *Conteur* s'est enfin décidé à rajourner ses atours. Vrai, son ancien en-tête était bien quelconque ; et puis, il était usé, il avait beaucoup « roulé », comme disent les imprimeurs. C'était le moment de le remplacer. L'en-tête nouveau n'a rien d'extraordinaire, oh non ; il est tout simple ; mais il répond mieux au genre du *Conteur*, n'est-il pas vrai ? Et n'avez-vous pas été agréablement surpris d'y retrouver le vieux fruitier-conteur et les deux adorables « houbos » de notre bon peintre Rouge, qui, lorsqu'ils apparurent pour la première fois sur la couverture de feu l'Almanach du *Conteur*, eurent un si franc succès ? Sont-ils au moins assez de chez nous, ces trois amis !

Ce n'est point seulement de la tête qu'il s'est rajourné, le *Conteur*, il a fait complètement peau neuve. Il est, depuis le 1^{er} janvier, imprimé avec des caractères qui n'ont point encore servi et qui, de plus, ont l'avantage d'être moins larges que les anciens, en sorte que, sans préjudice pour la facilité de la lecture, nous avons un plus grand nombre de lignes. C'est donc tout gain pour le lecteur.

Quant au genre de notre petit journal, après quarante-quatre ans d'existence, il n'est plus besoin, n'est-ce pas, de le définir ? Chacun le connaît. On nous reproche parfois de ne pas marcher avec le temps. Mais, c'est que le temps, dans sa course folle, échevelée, semble perdre, en chemin, une foule de choses qui constituaient jadis le caractère et le charme de notre vie vaudoise et romande, et qui sont chères encore à beaucoup. C'est à les recueillir et à en perpétuer le plus longtemps possible le souvenir, que s'est voué le *Conteur* ; voilà pourquoi il est à l'arrière-garde. Et il y est encore en fort bonne compagnie, croyez-le bien.

Vieux potins.

Il nous est tombé sous la main une petite brochure portant le titre de *Griffonnage*, sans nom d'auteur, imprimée en 1867, à Lausanne, par M. Auguste Pache, et qui ne fut pas mise en vente, le tirage en ayant été limité à 36 exemplaires. C'est, divisée en douze chapitres correspondant aux mois de l'année, une chronique humoristique et satirique. Nous en détachons ce qui suit :

JANVIER.

1. Vingt mille Vaudois se lèvent avec un mal de tête affreux, ayant bu trop de Thé de Chine entre minuit et deux heures du matin. Quatre mille Vaudois ne peuvent pas se lever du tout, vu qu'ils ne se sont pas couchés.

9. Un grand diplomate manque de mourir en couches de sa première vérité.

13. Fête splendide à Montreux, à l'ouverture de la 400^{me} pension dans le village.

FÉVRIER.

4. Grands brouillards depuis plusieurs jours ; un passant les attribue au nombre toujours croissant des fumeurs.

6. La police ayant commandé à tous les commis des maisons de commerce, à ..., qui ne peuvent pas parler le français de manière à être compris, de quitter la ville avant le coucher du soleil, le dernier train partant pour la Suisse allemande avait une longueur de six kilomètres.

12. Depuis le départ du train de six kilomètres de long, dix-huit débits de tabac se sont fermés et trois brasseries ont fait faillite.

14. Le train de midi arrive exactement à l'heure indiquée. Grand émoi en ville. La municipalité vote 10,000 francs pour une illumination générale ; et le Grand Conseil, séance tenante, décerne une couronne civique à chacun des employés, aussi bien qu'à chaque locomotive.

18. Un citoyen indique, quelques mois à l'avance, quels seront les plus grands tireurs au tir cantonal prochain : ce seront les tire-bouchons de la cantine.

22. Une femme à Aubonne s'est tue pendant 24 heures ; tous les maris de l'endroit courent et paient volontiers une entrée de cinq francs pour voir le phénomène.

MARS.

3. Considérant que toutes les nations s'armant avec l'intention clairement indiquée de s'entretenir, ou, en d'autres termes, de retourner à l'état sauvage, les gouvernements de Genève et de Vaud ont donné les ordres de reconstruire les habitations lacustres. Plusieurs milliers de logements sont pris d'avance. Le costume est limité à une paire de bottes de cuir non tanné, à laquelle on ajoute, aux jours de fête, un faux-col. Les tailleurs genevois et vaudois, devenus superflus, font des préparatifs pour émigrer dans une autre planète.

13. Révolution trimestrielle à Genève.

17. Un régent dans le canton de Fribourg fait la découverte étonnante qu'il ne sait pas tout.

22. La Société de jurisprudence ayant proposé des prix pour la meilleure réponse à cette question : « Quel rapport y a-t-il entre la loi et la justice ? » annonce que les juges ont décerné le premier prix de 1000 francs à l'auteur de l'essai qui porte l'épigramme : *Peu ou point.*

AVRIL.

1. Grandes réjouissances à Ouchy parmi les bateliers, occasionnées par une prise fabuleuse de poissons d'avril.

8. Trois membres de la société de météorologie annoncent que, grâce à l'absence complète de nuages, ils sont parvenus à voir le soleil à midi.

25. Un nombre considérable de bouteroues se trouvent fendues, et les cas de surdité deviennent très fréquents, la police défend aux musiciens ambulants de jouer la musique de Wagner, dite musique de l'avenir.

MAI.

2. Plusieurs centaines de jeunes Allemands s'étant abattus sur la Suisse française, à l'approche de la belle saison, les autorités des cantons de Neuchâtel, Vaud et Genève leur refusent des patentes de sommelier avant d'avoir suivi

pendant quinze jours un cours de civilisation générale.

7. Un des nombreux Anglais (dits Bifticks) en séjour à Ouchy a marqué d'être tué dans une rixe. L'enquête a montré que, grâce au peu de connaissance de la langue française qui caractérise sa race, il avait nommé les habitants de l'endroit, les « Ouchiens » et les « Ouchiennes ».

23. Une blanchisseuse refuse de faire plus de six repas par jour. Ses compagnes la saisissent de suite et la transportent à l'hôpital comme dangereusement malade.

24. La Société médicale annonce, comme acquis à la science, que les médicaments ne font de mal qu'à ceux qui les avalent.

(A suivre.)

Lab onne vie.

« Quand une vie acquiert le juste développement qu'elle doit avoir, que l'existence n'est pas manquée ou faussée, le naturel dénaturé, la sève tarie à sa source, que toute l'organisation enfin n'est ni criminellement ni mesquinement asservie, alors croissent ici de belles, fortes et savoureuses natures, qui, dans l'épais secret de leur feuillage, amassent, après les fleurs roses et blanches, les fruits de pourpre et d'or que l'automne révélera.

» Dites-nous, hameaux écartés, maisonnettes isolées, racontez-nous tout ce que donnent de grandeur à une vulgaire existence, de noblesse à des traits rustiques, de poésie à un front sans éclat, la satisfaction de l'obscur devoir accompli, du journalier labeur achevé et repris sans cesse, la douceur d'une indépendance occupée, le tranquille enchaînement des jours, l'ombre sereine des affections légitimes, le calme d'une destinée active qui, cheminant à petits pas, s'écoule au travers de la nature et apprendra peut-être à se verser dans le sein de Dieu !

» La vie est la grâce même : il ne faut que la laisser croître et mûrir ; et pour cela elle aime volontiers les champs, car les cieux y sont plus ouverts. Les serres chaudes du monde et de la société la font éclore plus vite et en toute saison : elles la contrastent, la soumettent à d'élégants caprices ou à de stériles monstruosité, combinent, renforcent ses parfums ou ses couleurs ; mais elles ne peuvent donner à leur veine la plus brillante ce qui est le partage de la moindre églantine des buissons, un souffle de fraîcheur, l'haleine du matin. » JUSTE OLIVIER.

(Le Canton de Vaud.)

Un triste métier.

Un jeune avocat débutait. Un président de tribunal, de sa connaissance, l'appelle à défendre d'office un accusé qui a tué sa belle-mère à coups de talon.

Le jeune avocat, tout fier, plaide avec chaleur l'acquiescement pur et simple. C'était un coup de maître.

Le jury — oh ! ces jurés ! — ne se laisse point persuader et rend à l'unanimité et sur tous les points un verdict de culpabilité.

L'accusé est condamné à vingt ans de réclusion.

Quelque temps après, l'avocat reçoit une enveloppe portant le sceau du pénitencier. C'est une lettre de son infortuné client, qui lui avoue son sincère repentir de l'action qu'il a commise.

« J'ai trouvé Dieu au pénitencier, ajoute-t-il (où d'aucuns vont le chercher !), et je suis maintenant un homme tout différent. Aussi, Monsieur l'avocat, j'ai beaucoup pensé à vous et à toute la peine que vous vous êtes donnée pour faire croire à ces messieurs du Tribunal que j'étais innocent ; mais ça n'a pas pris. Et je me disais que vous avez là un bien triste métier et qu'il faut beaucoup de courage pour le continuer. »

L'Histoire à répétition.

Nous extrayons les lignes suivantes d'un Almanach de 1755, édité par D. SIMEON AYGROZ, Astrologue à Combremont-le-Petit, avec Privilège de LL. EE. DE BERNE.

Nonobstant tous les préparatifs et dispositions Guerrières qui se font par presque toutes les Puissances de l'Europe, On a tout lieu d'espérer, que nous continuerons encore comme jusqu'ici à jouir des doux fruits de la Paix, puisque toutes ces dispositions ne doivent avoir pour but, que de la consolider encore davantage entre elles ; suivans les assurances répétées que les Cours intéressées s'en donnent réciproquement, Vrai est que les Armemens formidables de Mer, qui se font et s'augmentent encore journellement, ne sont pas pour demeurer toujours dans l'inaction et ont pour destination les uns le nouveau monde, où les affaires ne sont pas encore en règle entre les deux Compagnies Rivaies Française et Anglaise, au sujet d'un certain district, qu'elles prétendent chacune à l'exclusion de l'autre.

Les armemens Maritimes du Roi de Portugal peuvent bien aussi avoir en partie en vue leurs Etablissements dans cette nouvelle partie de l'Univers, puisque les Nouvelles d'Orient, venues à Lisbonne en date du 30 Octobre dernier, portent que le Roi de Sunda a enfreint les Traités, autrefois conclus entre ses Prédécesseurs et les Vices-Rois des Indes Portugaises.

Les Espagnols n'étant pas plus tranquilles avec les Maures, on peut aussi probablement conclure que l'Equipement de leurs formidables Flotes ont aussi en partie en vue de se rendre respectables dans ces quartiers là. Voici ce que portent les Lettres de Madrid sur ce sujet. *Etant toujours inquieté par les Maures, nous en vinmes enfin aux mains la nuit du 17 au 18 Décembre. Nous attaquâmes dans ce moment là vivement leurs Retranchemens, leurs taillames en pièces 120 Maures, brûlâmes plusieurs de leurs Villages, y mettant tout à feu et à sang, seulement avons nous sauvés 7 Femmes et 14 Enfants du Serail du Commandant, que nous avons conduit à Ceuta notre Garnison qu'ils avaient bloquée, avec un butin de 45 Chevaux, 409 Vaches et autres Bétaux ; nous avons fait payer l'Esclavage de ces Femmes et Enfants, par l'assujettissement au doux joug de l'Évangile, que nous lui avons persuadé d'embrasser.*

L'autre point de vue qui paraît de l'armement Maritime de toutes ces Puissances ensemble est de réprimer l'insolence de Corsaires Barbaresques, tant d'Alger que de Tunis, Tripolis, Salé et autres des régences d'Afrique, qui continuent toujours à causer des pertes et désordres considérables au Commerce des Chrétiens.

Quant aux Armemens des Armées de Terre, conjointement avec les Puissances du Nord, qui toutes forment de nombreux campemens, il ne paraît pas que toutes ces démarches aient d'autre vue que celle de bien exercer leurs Troupes, et se mettre sur un pied respectable dans ces tems de paix.

Modifiez un peu les acteurs et les scènes, et c'est de l'histoire tout actuelle, qu'en dites-vous ?

Les deux font la paire. — Comment, mon cher, tu songes à épouser une femme pareille ! mais ne sais-tu donc pas qu'il y a dans son passé quelque chose... comment dirai-je?... de trouble !

— En ce cas, nous sommes bien faits l'un pour l'autre ; car, chez moi, c'est l'avenir qui est trouble !

Le bon messager. — Un caporal à une recrue qu'il a chargée d'un message sentimental :

— Tu as bien donné mon boutiet à M^{lle} Rosalie et tu lui as transmis mes amitiés et mes baisers respectueux ?

— Oûi, mon caporal, mais elle s'est débattue comme une enragée quand je l'ai remolée à votre place.

Quelle affaire !

— Alors, Marianne, qu'est-ce qu'on me dit, le tonnerre est tombé sur votre maison ?

— Hélas oui, mon cher David. Ti possible, quelle affaire !

— Mais comment ça est-il arrivé ?

— Comme une boule toute rouge et un peu plus grosse qu'une boule à raccommoder les bas. Ça a fait un détertin de la metzance dans la cuisine. Heureusement que Philippe a eu l'idée de vite ouvrir la porte pour que ce tonnerre puisse sortir, sans ça je crois qu'il aurait tout massacré par la maison.

Pinguelion de la Tsèretta et Pernet.

Pinguelion était un élliotson, qu'allève et vengnâi prâo grâ et avoué prâo peina. L'étâi quasu asse pouro que lè ratte ; tot cein que l'avâi, lo dèvessâi, mimameint onna tsèretta à quatro ruve que la coumouna lâi avâi baillî po que pouesse gagnî on bocou sa pedance li-mimo. Faillâi lo vère tracî pè lè velâzdo, aguelhî dèsu sa tsèretta, avoué on bâton à la man drâta et ion à la gause, que s'ein servessâi po s'einmodâ on bocou avau lè dècheinte. Adan ; pourro z'amî ! quinte fronnâfê fasâi quie avau ! guidâve li-mimo avoué lè pi, sein jamé sè rebedoulâ. Fasâi lo metî de repêtassâre d'écouëlette et dâi coup que tâi avâi fasâi dâi pucheint tor. Ai montâie, l'appondâi sa vâitere derrâi on tsè quand ein vengnâi ion, et pu dinse tant qu'âi dècheinte. Et pu que guidâve bin, allâ pi !

On ne vayâi pequa Pinguelion sein sa tsèretta et quand Pernet lo marelhî lâi desâi : « Pinguelion, t'a äobllîä ta tsèretta ! » ie fasâi : « Diabe lo pas que lâi äobllîäie ! Vu pas l'äobllîä quand sarî mort et vu rein d'autro po mè menâ äo cemetiou quand foudrâi mè lâi einmodâ. »

— Vâi mâ, l'è pas te que te vâo guidâ ?

— Qu'ein sa-to bin pou ! berdeffliet ! que desâi ein sè moiseint avoué lè dâ.

Mâ Pinguelion n'étâi pas de fê, et on coup que sè trovâve äo coutset de la coumouna justameint vè Pernet, lo marelhî, ie vin tot moindro ; falîu que Pernet l'aberdzâ on par de dzo et, ma fâi, l'äobllîä de soelliä et pu... a-te que lo po lè derbon.

Pinguelion n'avâi pe min de dzein d'appareint avoué lî, et quand fâ bas, lo syndico fâ à Pernet :

— Attiuta, Diuste (s'appelâve Diuste Pernet) ; nion vâo venî à l'einterrâ de Pinguelion, n'a pe nion cein. Vaut pas lo ccup de fère tant de trafi, du que l'è la coumouna que dusse pai. Tè faut tot bounameint fabrequâ on bocou de bière, te lâi mettrî Pinguelion et pu, du que t'î lo marelhî, t'äodrî lo reduire äo cemetiou su sa tsèretta. D'ailleu, desâi que voliâve min d'autro corbeillâ.

— D'accou ! que dit Pernet. Et ie fâ onn'espèce de bière avoué dâi vilho lan d'onna quiesse d'allumette que l'avâi z'u asetâ vè Lunon lo boutequan. Lâi fourre dan mon Pinguelion. Lo leindëman la vèprâ, Pernet met son grand dû su sa tita, sa cazaqua naïre ; l'eimpougue la bière, la tserdze su la tsèretta, l'alliette bin avoué onna cordetta et pu... via ein trâineint la vâitere. Quand fut on boquetet l'liein de l'ottô, äo coutset dau crêt, Pernet sè peinsè dinse :

— Lâi a nion per ce, m'eilèvâi se vu pas mè menâ avau lo crêt !

Vaitcè adan mon berdeffliet que sè met à cambelion su la bière, piauta de cé, piauta de lé, et pu... rrau... avau la dècheinta quemet n'einludzo. La tserrâre étâi plleinna de melion

quemet la tita et Pernet étâi senaillî d'attaque ; lè ruve montâvant su lè pierre, pu rechäotâvant ein segotteint Pernet et sa tsèretta, qu'on sè sarâi cru su on crebllio de moulin à vanâ. Cein allâ tant que, ma fâi, lo lan de dèvant de la bière sè trosse äo moimeint que Pernet ne pouâve pe rein mè guidâ et que lè piaute de Pinguelion sè mettânt à saillî pè lo perte et sè ludzant tant que dè coûte cliäu z'ique à Pernet.

Vo prometto que lo marelhî pètâve minço su la tsèretta, avoué cein que n'avâi pas accotouma de guidâ avau lè dècheinte, assebin quand l'è que vâi que lè pi de Pinguelion, que ludzive adî, dépassâvant lè sin, ie fâ tot ein colère :

— Eh bin ! se te vâo guidâ, guide !

MARC À LOUIS.

Une recette qui en vaut bien une autre.

Vivre content, même avec de faibles ressources, — aimer l'élégance, plutôt que le luxe, — rechercher la distinction, plutôt que de suivre la mode — préférer le vrai mérite à la réputation, et le bonheur à l'opulence, — travailler dur, penser avec calme, parler avec bienveillance, agir avec franchise, — aimer à voir briller les étoiles et à entendre chanter les oiseaux, — ouvrir mon cœur à l'enfance et à la jeunesse, — tout supporter joyeusement, — tout faire avec courage, — attendre l'occasion sans jamais se presser, — en un mot, laisser en moi l'esprit se développer librement et s'élever au-dessus de tout ce qui est vulgaire... Voilà comment je voudrais diriger ma vie. CHANNING.

Le luxe des pauvres. — Une fillette sollicitait vivement sa maman de lui donner, pour ses étrennes, une petite sœur.

La mère, qui ne pouvait se soustraire aux questions embarrassantes et obsédantes de sa fille, lui dit, impatientée :

— Mais, Jeanne, tu n'es pas raisonnable, c'est très cher les enfants.

— Alors, dis, m'man, pourquoi que tes pauvres ils en ont beaucoup ?



Pas le seul !

— Hein ! Vous avec lu les journaux ? Que pensez-vous du « Livre blanc de l'Allemagne » ; ce n'est pas très rassurant, tout de même ?

— Quoi, qu'est-ce que c'est, qu'est-ce qu'il y a ? Je vous dirai que je ne lis jamais les bibliographies.

Il faut bien que chacun vive.

Les médecins, en général et en particulier, se plaignent souvent que le *Conteur* exerce sur eux sa verve, quand il en a. C'est un reproche bien injuste. Le *Conteur* a pour la docte Faculté le plus profond respect. Il sait trop qu'elle est nécessaire, comme tant d'autres choses ici-bas — biens et maux — et qu'il ne saurait échapper à la loi commune, qui nous oblige, petits et grands, à en appeler au secours de la science et souvent plus tôt qu'on ne le voudrait. Il faut que chacun meure, un jour ou l'autre.

Et, à ce propos, oyez l'entretien qu'eut récemment, avec un médecin, un journaliste de Paris, Henry Maret. Il paraît que les Parisiens étaient menacés d'une grève d'infirmiers :